

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1973)
Heft: 213

Artikel: Œcuménisme cinématographique
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1027499>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

la séance du 10 novembre 1972 : « On est dans le Far-West dans ce domaine ». Sinistre exclama-tion en vérité comme on le verra par la suite. Mais en attendant voyons les faits qui suscitent l'ardeur de l'interpellateur.

L'équipement de l'Etat de Genève dans le domaine de l'informatique a vieilli. Pour le renouveler, le Conseil d'Etat, conscient du coût de l'opération, a fait établir, par une commission d'experts, un plan général de développement. Et une commission particulière a été chargée de faire des propositions au Conseil d'Etat pour que des décisions puissent être prises rapidement afin de satisfaire des besoins prioritaires. Parmi ces derniers, ceux du service de la recherche sociologique du Département de l'instruction publique, de ce département lui-même, du bureau des automobiles et du bureau des statistiques. Deux de ces services utilisant déjà un équipement Honeywell-Bull, la commission a donc estimé préférable de proposer, pour l'ensemble de ces quatre secteurs, un plan d'équipement transitoire Honeywell-Bull. L'achat est donc décidé, sans appel public d'offres, par le Département des finances.

Tel est l'arrière-plan de l'interpellation libérale du mois de novembre dernier. Le député Claude Ferrero est d'ailleurs orfèvre en la matière, puisque le 5 mai 1972 il était également intervenu, à propos cette fois de l'ordinateur de l'Hôpital cantonal et des conditions dans lesquelles, après appel d'offres, s'était effectué le choix, qui n'avait pas porté en l'occurrence sur un appareil d'Honeywell-Bull. Cette interpellation n'était pas restée sans effet d'ailleurs, puisque le Conseil d'Etat a fait appel depuis lors à des experts et a annoncé le 1^{er} décembre 1972 que le groupe informatique de l'Hôpital cantonal reprendrait l'étude du choix à faire avec deux constructeurs retenus cette fois.

Le but de cette manœuvre libérale tous azimuts est claire. Une fois de plus, le parti de la finance genevoise joue la carte des économies publiques, et reprend le bâton que Vigilance a si piteusement laissé tomber. Dans les deux cas il s'agit de jeter

le doute a priori à propos de toute dépense nouvelle. Et surtout lorsqu'il s'agit d'un terrain aussi délicat, coûteux et complexe que celui des ordinateurs.

Or chacun sait (cf. DP 181) les liens étroits qui existent entre le groupe Honeywell-Bull, sa prospérité, son expérience, y compris dans le domaine de l'informatique, et la guerre du Vietnam (sur Honeywell, voir aussi notre éditorial). Chacun sait aussi que le Grand Conseil genevois, « alarmé et consterné » par les bombardements sur le Vietnam à la fin de l'année 1972, avait voté le 12 janvier une résolution par laquelle, en souhaitant ardemment la fin immédiate des hostilités, il « priait le Conseil d'Etat de s'associer par une aide financière aux efforts entrepris par la Confédération pour venir en aide à la population de ce malheureux pays qui depuis trente ans subit les épreuves et les horreurs de la guerre ».

Le voilà le vrai Far-West du député Claude Ferrero. Et pourquoi ne pas le rappeler à propos de la politique de l'informatique de l'Etat de Genève, même si les opérations militaires sont pour l'instant suspendues au Vietnam ? Le boycott du groupe Honeywell-Bull, au-delà des habituelles considérations d'efficacité et de coût, serait aussi une façon pour le Grand Conseil, « alarmé et consterné », de manifester sa solidarité au peuple vietnamien. N'y a-t-il pas des gestes « humains » qui ont plus de portée pour ceux qui ont souffert que l'aide matérielle ? Et des motifs d'interpellation plus judicieux, à propos d'Honeywell-Bull, que ceux que l'on a entendus cet hiver au Grand Conseil genevois ?

LA SEMAINE DANS LES KIOSQUES ALÉMANIQUES

Oecuménisme cinématographique

Deux revues de cinéma alémaniques ont fusionné au début de l'année. Extraordinaire ? Nous saluons ainsi la première revue œcuménique de

notre pays : « Zoom » était la revue protestante pour les questions de cinéma et « Der Filmberater » la revue catholique romaine. Le nouveau titre rappelle les anciens : « Zoom-Filmberater ». Il s'agit d'un cahier bi-mensuel contenant des notes détaillées sur les nouveaux films, des fiches brèves sur des œuvres, des commentaires sur les émissions de la radio et de la télévision.

Du Brésil à Fribourg

Dans le numéro 2 signalons un article de Franz Ulrich intitulé « Une erreur de la censure fribourgeoise » (Eine Fehlentscheidung der Freiburger Zensur) et consacré à l'interdiction du film de Stanley Kubrick « Orange mécanique ». Citant d'autres films qui ont passé sur les écrans fribourgeois, l'auteur de l'article estime que du point de vue de l'égalité devant la loi l'interdiction ne peut guère être maintenue. Entre parenthèses, il signale que le gouvernement brésilien vient aussi d'interdire ce film.

— « Az-Tribüne » (26-27.1) poursuit son enquête sur la gauche en Suisse. Cette semaine : Fribourg.

— « Die Weltwoche » (4) se penche sur les déficits budgetés dans les cantons et qui se montent au total à 1 milliard et 350 millions pour l'année en cours. En appui de l'enquête, une interview du professeur Hans Würgler, président de la commission conjoncturelle, qui estime que la Confédération doit fixer un plafond à l'endettement des cantons.

Les banques économisent

En page économique, un article de Paul Klügl qui salue la décision des trois grandes banques d'envoyer à l'avenir une liste des cours commune à leurs clients. Klügl estime que bien d'autres simplifications seraient possibles pour éviter les doubles, triples et même plus nombreux envois à ceux qui sont clients de plusieurs banques.